

**La formation par**



Immeuble Aéroport Bât. A  
455 Promenade des Anglais  
[formation@duhaut-avocats.fr](mailto:formation@duhaut-avocats.fr)  
Tél : 09 70 72 72 74  
<https://www.duhaut-avocats.fr/>

## Redémarrage de l'activité : comment gérer les heures supplémentaires de vos salariés ?

### 1/2 journée

#### PROGRAMME

**Introduction :** les enjeux de l'aménagement du temps de travail

#### A – Les aménagements du temps de travail ne nécessitant pas d'accord collectif

- La convention de forfait mensuelle en heures
  - Comment cela fonctionne ?
  - Avantages / inconvénients
- La répartition du temps de travail sur plusieurs semaines
  - Comment cela fonctionne ?
  - Avantages / inconvénients

#### B – Les aménagements du temps de travail nécessitant un accord collectif

- L'annualisation du temps de travail
  - Comment cela fonctionne ?
  - Avantages / inconvénients
- La convention de forfait annuel en jours
  - Comment cela fonctionne ?
  - Avantages / inconvénients
- Quel accord collectif ?

#### C – Les aménagements d'horaires spécifiques

- Le travail en équipes successives
- Les équipes de suppléance
- Le travail de nuit

Prérequis/niveau :	Objectifs pédagogiques :	Méthode pédagogique :
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Adaptation à l'emploi</li><li>■ Développement des compétences</li><li>■ Remise à niveau des connaissances</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Connaître les différents aménagements du temps de travail</li><li>■ Appréhender les enjeux liés à chaque modalité d'aménagement du temps de travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Présentiel ou distanciel</li><li>■ Equilibre théorie/pratique</li><li>■ Echanges</li><li>■ Remise d'un support pédagogique</li><li>■ Quizz et évaluation à chaud</li></ul>
Durée et lieu :	Dates et tarifs :	Animateur :
Une ½ journée (3.50 h.) De 09H00 à 12H30 Lieu de prestige à définir Zone Antibes / Mougins	<ul style="list-style-type: none"><li>■ En présentiel : <b>1<sup>er</sup> juillet 2021</b> Tarif/pers. : 450 € HT, 540 € TTC Ou</li><li>■ En visio-conf. : <b>02 juillet 2021</b> Tarif/pers. : 350 € HT, 450 € TTC</li></ul>	Anne Christine ROUSSET Avocate associée - DUHAUT AVOCATS

